



Credit à la consommation

Par **Family2**, le **18/12/2019** à **18:06**

Bonjour , je passe par voie judiciaire pour un retard de paiement d'un crédit à la consommation. Je vais automatiquement avoir affaire à un huissier puis je m'arranger avec lui. Merci pour votre réponse rapide et vous souhaite une bonne journée .

Par **youris**, le **18/12/2019** à **18:40**

bonjour,

l'huissier est missionné par un créancier qui lui a donné en principe des instructions pour une éventuelle négociation.

sa réponse dépendra de votre proposition et des instructions de votre créancier.

mais rien n'oblige l'huissier ou le créancier à accepter un arrangement.

salutations

Par **P.M.**, le **18/12/2019** à **19:12**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez où vous en êtes de la procédure judiciaire et de l'intervention de l'Huissier...